

Règlement du concours « Le bon conte » se déroulant du 12 au 22 septembre 2022 et géré par l'ADL Houffalize-La Roche
--

ARTICLE 1. ASSOCIATION EDITRICE

L'Agence de Développement Local Houffalize-La Roche organise dans les commerces participants, un jeu-concours dans le cadre du Festival de la marionnette 2022. L'organisateur coordonne l'organisation de l'action et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

ARTICLE 2. DUREE DE L'ACTION

L'organisateur organise une action de type concours dans les vitrines. La durée de l'action est fixée du 12 septembre 2022 au 22 septembre 2022 inclus. L'association organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger la période de l'action si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. L'association garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement de l'action, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ACTION

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Belgique, comme à l'étranger. Le personnel de l'ADL Houffalize-La Roche ne peut pas participer au jeu.

Les bons de participation sont délivrés dans les commerces participants.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans aucune réserve.

ARTICLE 4. PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Pour participer, la personne remplit un bon de participation en faisant le tour des vitrines participantes pour y associer le conte représenté dans celles-ci.

Une fois dûment complété, le bon de participation doit être remis dans l'urne prévue à cet effet au Royal Syndicat d'Initiative de Houffalize situé Place Janvier 45. La date limite de remise des bons est le 26 septembre 2022.

Un seul bon de participation par personne sera accepté.

Les bons remis seront analysés par l'ADL et un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Les 4 gagnants seront prévenus par téléphone ou par mail.

ARTICLE 5. DOTATION, VALEUR ET NATURE DES LOTS

Tous les lots seront remis en instant gagnants. Ces lots seront dans les bureaux de l'ADL Houffalize-La Roche. La grille des lots et la valeur de chaque lot est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Liste des lots : 4 lots au total

- 2 carnets Cadeaux des Deux Ourthes (valeur de 30€)
- 2 x 30€ de chèques commerces

L'association éditrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation. Pour l'ensemble des lots, l'association éditrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots équivalents, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à la société organisatrice et à ses prestataires.

ARTICLE 6. LIMITES DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Cette action et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit belge. L'association organisatrice ADL Houffalize-La Roche ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter, rallonger ou annuler le présent jeu et/ou à modifier le présent règlement.